

**SESSIONI URDINARIA DI U 2018
U 31 D'UTTROVI DI U 2018**

N° 2018/ 044

**MUZIONI
CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU**

- **DIPUSITATA DA** : PAUL SALORT PÀ U GRUPPU GHJUVENTÙ NAZIUNALISTA
- **UGHJETTU** : RAPPROCHEMENT DES PRISONNIERS POLITIQUES

VU la délibération n°15/089 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mai 2015 relative à la situation de la Corse.

VU L'interview accordée par la Ministre de la Justice, N. Belloubet, au journal Corse-Matin du 08/10/2018 dans laquelle elle déclare que : « Concernant les détenus corses incarcérés sur le Continent, nous gérons les situations au cas par cas. Lorsque des rapprochements sont possibles, nous les effectuons. Mais nous devons aussi prendre en compte des considérations d'ordre public mais aussi celles liées aux victimes. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas traiter tous les détenus de la même manière. »

CONSIDÉRANT que tout détenu, quelque soit le motif de son incarcération, doit être rapproché dans un établissement pénitenciaire proche de sa famille.

CONSIDÉRANT que, par ses propos, la Ministre de la Justice remet en cause l'état de Droit ouvrant la voie à un état d'exception.

CONSIDÉRANT que de tels propos sont révélateurs de la volonté d'instaurer une vengeance d'État à l'encontre des prisonniers politiques corses, en particulier ceux condamnés dans le cadre de l'affaire Erignac.

CONSIDÉRANT que rien ne justifie le maintien en exil carcéral des derniers prisonniers politiques corses et que l'administration pénitencière est favorable au rapprochement de ces détenus.

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

CONDAMNE les propos tenus par la Ministre de la Justice Belloubet instaurant de facto une vengeance d'État à l'encontre des prisonniers politiques corses.

DEMANDE à la Chancellerie, conformément aux législations en vigueur, de mettre en oeuvre au plus vite le rapprochement des prisonniers politiques corses encore détenus sur le continent français.